

Action de l'inspection

Bilan et perspectives

Comité de suivi de site (CSS)

TOTAL RAFFINAGE FRANCE -

Gargenville

Pauline ARDAINE – DRIEE / UT 78

Nathalie NOËL – DRIEE / Service prévention
des risques et des nuisances

5 mai 2015



Introduction

- Bilan des inspections réalisées - Exercice POI 2014
- Actualités et bilan des études
- Mise en œuvre du PPRT
- Perspectives 2015/2016



Bilan des inspections réalisées en 2014

- **2 inspections réalisées en 2014 :**
 - le 11 mars 2014
 - le 13 octobre 2014
- **1 exercice POI réalisé : le 2 avril 2014**
- **Dispositions réglementaires nationales :**
 - « Plan de modernisation des installations industrielles » (arrêté ministériel du 4/10/2010 et guides d'application) : état des lieux et plans de surveillance des bacs et de leurs fondations, des rétentions, des tuyauteries, et des mesures de maîtrise des risques instrumentées
 - Dispositions techniques de l'arrêté ministériel du 3/10/2010 relatif aux stockages aériens de liquides inflammables à autorisation, dont stratégie de défense contre l'incendie



Bilan des inspections réalisées en 2014

- **Inspection du 11 mars 2014**
 - Suites de la précédente inspection Système Gestion Sécurité du 18 avril 2013 : Travaux de protection contre la foudre + conformité du matériel en zone Atex
 - Suivi de l'action relative à l'étanchéité des cuvettes de rétention des bacs d'hydrocarbures (mises en demeure du 27 décembre 2011 et du 7 juillet 2014) => **maintien des demandes relatives aux mises en demeure**
 - Vérification de la fonction de sécurité « détection d'hydrocarbures »
 - Suivi de la mise en œuvre du PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 : mesures concernant la maison située en délaissement à fournir



Bilan des inspections réalisées en 2014

- **Inspection du 11 mars 2014 (suite)**
 - Point d'avancement relatif à la défense contre l'incendie (selon l'article 43 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010) => A fournir : **Plan de défense incendie justifiant l'atteinte de l'autonomie au 31 décembre 2018 + échéancier pour la mise en conformité des boites à mousse de certains bacs**
- Suite donnée : courrier + fiches d'inspection
- Réponse de l'exploitant :
 - Échéancier mise en conformité Atex fourni
 - réflexion en cours du fait entrée en vigueur AM 3/10/2010 et volonté de travaux à moyens terme



Bilan des inspections réalisées en 2014

- **Inspection du 13 octobre 2014**
 - Suites des précédentes inspections : inspection sur le système de gestion de la sécurité du 11 mars 2014 et inspection vieillissement du 17 octobre 2013
 - Plan de modernisation des installations (action vieillissement) : réservoirs, cuvettes de rétention, tuyauteries et mesure de maîtrise des risques instrumentées
 - Dimensionnement des moyens incendie (suites des constats de l'inspection du 11 mars 2014) => **reconduite des constats formulés lors de l'inspection précédente. Rencontre avec le SDIS prévu le 12 mai 2015!**



Bilan des inspections réalisées en 2014

- **Inspection du 13 octobre 2014 (suite)**

Suite donnée : simple courrier et fiches d'inspection

- Réponse de l'exploitant :

- Point d'étape sur la mise en place du plan de défense incendie
- Listing des rétentions devant faire l'objet de travaux et échéancier de réalisation fournis => nature des travaux à définir (Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 15 avril 2015)



Exercice POI 2014

- Exercice du 02 avril 2014 (avec le groupement prévision du SDIS78)

- Exercice POI

Exercice POI scénario « feu du bac D6 » => mise en œuvre des moyens fixes réalisée manuellement dans un délai de 18 mn (> délai maximal de 15 mn art. 43-2-4 de l'AM 3/10/2010)
+ remarques

- Suivi d'un exercice PPI – Evolution du feu de bac vers un scénario de boil-over du bac D6

Suite donnée : simple courrier



Inspections programmées en 2015

- 2 inspections programmées :
 - le 21 mai 2015 (SGS)
 - le 6 octobre 2015 (vieillessement des installations et défense incendie)
- 1 exercice POI prévu :
 - 2nd semestre

Actualités et bilan des études reçues

- Études reçues:
 - Plan de défense incendie pour l'atteinte de l'autonomie en 2018 -rencontre prévue avec le SDIS le 12 mai 2015
 - Révision quinquennale de l'étude de dangers :
 - Demande de complément effectuée le 16 avril 2015
 - Porter à connaissance - réaffectation de 2 bacs actuellement affectés en GO/FOD en contaminants légers assimilé à la famille des essences et contaminants lourds assimilé à la famille des Kérosène/JetA1
 - Demande d'allègement de la surveillance des eaux souterraines : en attente de la sollicitation de l'avis d'un hydrogéologue



Actualités et bilan des études reçues

- Demande de dérogation au suivi journalier de l'azote Kjeldal au sens de l'arrêté préfectoral n°012-99/DUEL du 19 janvier 1999 (art.6)
- Actualité en 2014
 - Fuite sur le PLIF qui alimente TOTAL Gargenville, le 26 mai 2014 à St Vigor d'Ymonville en Normandie près de la raffinerie TOTAL du Havre.



Mise en œuvre du PPRT

Le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2012361-0004 du 26 décembre 2012

LÉGENDE

Zonage réglementaire

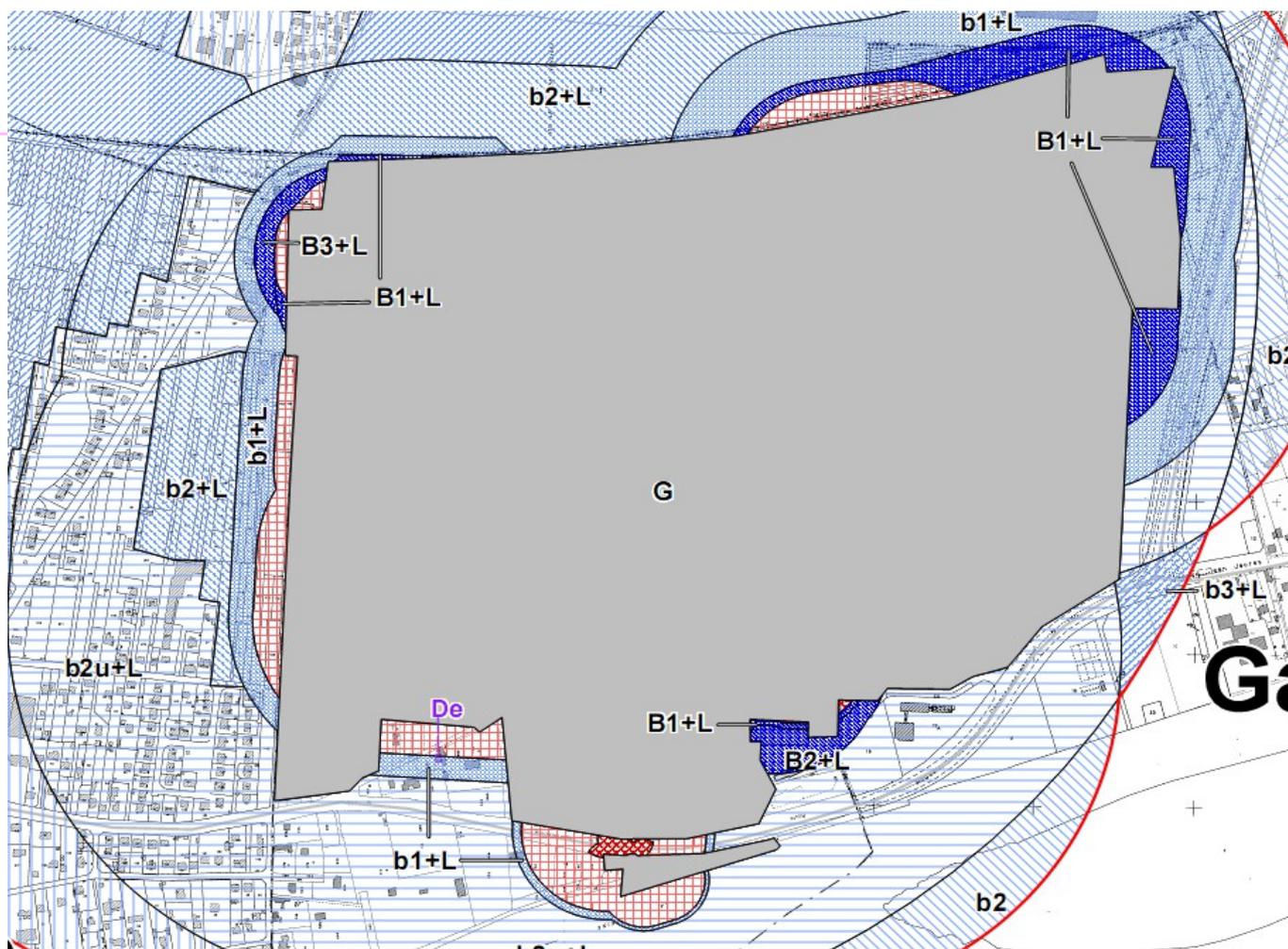
	Zone d'interdiction stricte R+L
	Zone d'interdiction r+L
	Zones d'autorisation limitée B1+L, B2+L, B3+L
	Zone d'autorisation sous condition b1+L
	Zone d'autorisation sous condition b2+L
	Zone d'autorisation sous condition b2u+L
	Zone d'autorisation sous condition b2
	Zone d'autorisation sous condition b3+L
	Zone d'autorisation sous condition b3u+L
	Zone grisée

Périmètre d'exposition

	Périmètre d'exposition aux risques
---	------------------------------------

Secteur de délaissement possible

	Secteur où le délaissement sera possible
---	--



Plan de zonage



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Mise en œuvre du PPRT

MESURES CONCERNANT LES USAGES

Signalisation à mettre en place par les gestionnaires des infrastructures pour avertir les usagers → arrêté municipal d'interdiction de stationner pour les véhicules de transports de matières dangereuses sur la commune d'ISSOU, Signalisation mise en place sur la RD146

MESURES CONCERNANT L'EXISTANT

1. Maison d'habitation sise 18 rue de Seine

- procédure de délaissement non mise en œuvre, achat direct du bien en janvier 2014 par TOTAL Raffinage France (coût pris en charge intégralement par TOTAL),

Chantier de condamnation : des mesures d'aménagement et de gestion ont été proposées par la société TOTAL.



Mise en œuvre du PPRT

2. Boulodrome de Porcheville

Travaux de renforcement du bâti prescrits, à réaliser avant le 26 décembre 2017

Une convention de financement entre la commune et l'Etat (DRIEE) a été signée en novembre 2013.

- Rappel des échéances de la convention de financement effectué par courrier en avril 2015.

3. La société Fairtec, voisine du site

- Travaux de renforcement du bâti prescrits, à réaliser avant le 26 décembre 2017

4. Société REP, contiguë au site

- Étude de résistance à réaliser de nouveaux du fait des modifications réalisées par TOTAL et travaux le cas échéant à réaliser avant le 26 décembre 2017



Mise en œuvre du PPRT

- Réunion organisée début avril 2015 sur demande de l'exploitant REP pour obtenir des éclaircissements sur les actions à mener par l'exploitant.

5. Maisons d'habitation situées à l'Ouest du site (44 à 52 avenue Louis Thibaldi et 2 rue de la Gare à Issou) :

- Travaux recommandés et non prescrits par le PPRT et essentiellement guidés par les effets de surpression (ex : remplacement des vitrages + films anti-projections afin de protéger les occupants d'un bris de vitres)

S'agissant de recommandations dans le cadre du présent PPRT, les travaux ne sont pas éligibles aux aides financières accordées dans le cadre des PPRT.

Certains travaux de prévention des risques technologiques peuvent être combinés à des travaux d'économies d'énergies.



Mise en œuvre du PPRT

Les travaux réalisés pour la prévention des risques technologiques, dans la mesure où les travaux effectués contribuent également à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment peuvent être éligible au crédit d'impôt pour la transition énergétique

*en vigueur
jusqu'au 31 décembre 2015*

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique :

- Taux à 30 %, plafonné à 8000€ (personne seule) et 16 000€ (couple)
- Sous conditions :
 - Liste et caractéristiques des matériaux fixées, travaux réalisés par l'entreprise qui fournit les matériaux
 - Professionnels réalisant les travaux doivent être "Reconnus Garant de l'Environnement" (RGE) (professionnel de cat 2)

Pour tout savoir sur les conditions d'éligibilité au crédit d'impôt pour la transition énergétique :
<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation/dossier/credit-dimpot/credit-dimpot-transition-energetique-0>

Perspectives 2015-2016 (1/2)

- **Mise en application (délai jusqu'au 31/12/2018)** de l'arrêté du 03/10/2010 pour la défense contre l'incendie :
 - Stratégie choisie : Atteinte de l'autonomie au 31/12/2018
 - Établissement du plan de défense incendie + échéancier de réalisation des travaux nécessaires
 - Refonte du POI
- **Révision quinquennale de l'étude de dangers** (peu de changements par rapport à l'étude de dangers utilisée pour le PPRT)
 - Finalisation de l'étude de dangers suite à la demande de complément formulée le 16 avril 2015
 - A acter par arrêté complémentaire



Perspectives 2015-2016 (2/2)

- **Étude de la demande de dérogation au suivi journalier de l'Azote par l'inspection**
- **Mise à jour de la nature des produits stockés**, suite au porter à connaissance par prise d'un arrêté préfectoral complémentaire
- **Mise à jour éventuelle des prescriptions « eaux »** : Attente de l'avis d'un hydrogéologue sur la nécessité de poursuivre la surveillance des eaux souterraines prescrite suite à la pollution des eaux en 1975 tout en :
 - Poursuivant le pompage uniquement sur le puits interne au site
 - Continuant la surveillance qualitative sur seulement deux des trois puits extérieurs
 - Diminuant le nombre de piézomètres suivis (22 au lieu de 28)

